

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2013

PRESENTS : MM. CUTELLE M, MUTTINELLI G, DANIELE M, BACHMANN F, BALAIR B, CURTENAZ M, GERMAIN C, GODARD JC, PUTELAT A.

ABSENTS EXCUSES : MM. CLERC C, TEYSSIEUX L.

Convocations du 09.12.2013

AFFAIRE FONCIERE :

Suite à la publicité parue par la **SAFER RHONE-ALPES**, le Maire rappelle que la Commune d'Eloise s'est portée candidate pour l'acquisition de terrains, à l'état de prés et bois, situés « Pré de la Maurize » et « La Corne » d'une contenance totale de 1 ha 32 a 82 ca, au prix de **2 976.00 € majoré de 1 196.00 € TTC** de frais dus à la SAFER. A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal entérine les conditions de cette transaction.

Enfin, en compensation du désistement de Monsieur Stéphane PERRIER, domicilié à ELOISE, candidat à cet achat, et sur proposition de la SAFER, le Conseil Municipal accepte de lui rétrocéder l'exploitation du bois de chauffage sur les parcelles situées au lieu-dit « La Corne », après estimation par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SEMINE :

Sur proposition du Conseil communautaire, le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires ci-après :

- prise de la compétence optionnelle au titre de la protection et mise en valeur de l'environnement « gestion des rivières, études et mise en œuvre des politiques contractuelles, contrat de rivière » et son adhésion au Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivière des Usses (**SMECRU**)
- élargissement des autres compétences « soutien ou participation financière à l'organisation de manifestations ou de sorties encadrées bénéficiant aux enfants sur le territoire de la Communauté de Communes ».

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014 :

Les opérations de recensement se dérouleront du 16 janvier 2014 au 15 février 2014

La Commune, divisée en 2 districts, compte **2 agents recenseurs** : Mesdames Anabela MANHENTE et Karine ROMAND . Leur rémunération est fixée forfaitairement à 1 450.00 € brut couvrant également la formation et les frais de déplacement.

Madame Marie-Claude MUTTINELLI, **coordinatrice des opérations**, percevra un traitement de 600.00 € brut.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la **délivrance du Permis d'Aménager** délivré le 6 décembre 2013, à Monsieur Joël ROSSINI, pour un lotissement de 9 lots, au Bois d'Arlod. Cette opération appelle la création d'une sur-largeur d'évitement sur la voie montante de la RD 1508, avec la souscription de conventions d'intervention selon le cahier des charges du Département.
- accepte le devis présenté par la **Ligue de Protection des Oiseaux**, s'élevant à **460.00 €**, pour la pose de 10 nichoirs
- décide l'acquisition d'un **piano pour l'église**, auprès des établissements VERAN MUSIQUE à Annecy, au prix de **980.00 € TTC**
- émet un accord de principe à la suppression de la douche publique au rez-de-chaussée de l'ex-presbytère.
- engage une réflexion sur l'achat d'un défibrillateur

LE MAIRE,

CUTELLE Marthe